

laquelle il dit: «Nous avons déposé les déclarations annuelles réglementaires auprès de l'Auditeur général.»

Je vais me montrer charitable, car je suis convaincu que M. Blunt en toute honnêteté ne saisit pas la différence. Peu de particuliers sont au courant de toutes les subtilités dont s'entoure le colossal gouvernement qui est le nôtre. Aussi, comme je l'ai dit, je ne crois pas que M. Blunt était malhonnête. Je crois tout simplement qu'il ne connaît pas la différence. Il demeure que cet organisme n'a présenté aucun rapport de comptabilité que les députés pourraient consulter. Compte tenu de ce qui précède, je recommande l'adoption de ce bill tout simple. Il prévoit la présentation d'un rapport sur les affaires de cet organisme selon la formule prescrite pour la plupart des organismes publics, sociétés de la Couronne et ainsi de suite. La note explicative du bill dit:

Le présent bill a pour objet d'exiger de l'Administration du pont Blue Water de soumettre ses comptes annuels à l'Auditeur général du Canada et de présenter au public, par l'intermédiaire du Parlement, un rapport annuel.

Or, si la présente mesure renferme des détails techniques, qui, de l'avis du gouvernement, devraient être corrigés, j'invite les ministériels à proposer des amendements. Qu'ils fassent des propositions. Comme suite à ma tentative ratée d'obtenir des renseignements importants au sujet de la Commission du pont, j'ai reçu de l'Administration une lettre datée du 15 juin 1971. Le premier paragraphe est ainsi conçu:

• (1610)

Au cours d'une réunion régulière de l'Administration tenue cette semaine par les commissaires, plusieurs membres s'inquiétaient de nouvelles parues dans les journaux selon lesquelles vous n'étiez pas satisfait des réponses reçues aux questions que vous aviez posées à la Chambre sur l'Administration du pont Blue Water.

Je dois dire que ce passage est l'euphémisme par excellence de l'année. Il va sans dire que je n'étais pas satisfait. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) ne l'était pas non plus, mais je ne tiens pas à le citer sans savoir exactement ce qu'il a dit; il va peut-être prendre la parole aujourd'hui. Lors de notre émission à la télévision et à la radio, il admit que la réponse que j'avais reçue—je crois le citer exactement ici—en fait n'en était pas une. Permettez-moi de poursuivre la lecture de la lettre:

Comme coparrain du bill créateur de l'Administration, vous savez sans doute que l'une des dispositions de ce bill stipule que nous ne devons présenter d'états de comptes qu'aux personnes désignées par le gouverneur en conseil et nous sommes tout disposés à la faire dès que nous recevrons l'autorisation nécessaire à cette fin.

Le passage suivant est extrêmement intéressant:

En ce qui vous concerne cependant, les membres de l'Administration sont d'avis, à tort ou à raison, que comme coparrain du bill, vous avez sûrement le droit de vous renseigner sur le fonctionnement passé et actuel de l'Administration à la création de laquelle vous avez contribué.

Je refuse d'accepter un tel raisonnement. Je n'accepte pas qu'en raison de ma situation, je puisse avoir accès à des renseignements sur un organisme d'État auquel d'autres Canadiens n'ont pas accès. Il n'y a pas de raison pour que je sois mieux renseigné que n'importe quel autre citoyen de la région de Sarnia. Mais ce passage nous donne une façon d'en sortir; on y dit, et à juste titre je pense, que l'Administration est toute disposée à présenter son état de comptes dès que le gouverneur en conseil lui aura donné des directives dans ce sens. Le dernier paragraphe de cette lettre est aussi assez révélateur. En voici le texte:

En attendant, monsieur McCutcheon, soyez assuré que, depuis le début, nous avons déposé nos rapports financiers annuels, vérifiés, auprès du ministère des Transports à Ottawa, selon les instructions que nous avons reçues.

Comment peut-on concilier cette affirmation provenant de M. W. H. Young, fonctionnaire et employé de l'Administration, suivant laquelle l'entreprise aurait déposé son rapport auprès du ministère des Transports, alors que, quelques mois auparavant, le président de la Commission, celui qui est en autorité, a dit qu'elle faisait rapport chaque année à l'Auditeur général? Je ne blâme pas l'Administration du pont Blue Water; je blâme le cabinet, le gouverneur en conseil, qui n'a pas donné les directives appropriées. Ni le président ni le directeur rémunéré ne savaient à qui ils faisaient rapport.

Ce dernier paragraphe de la lettre me plaît particulièrement; je ne sais pas à qui ils voulaient en faire accroire:

Évidemment, vous êtes libre de communiquer cette lettre aux journaux, si vous le souhaitez. Nous avons hâte de nous entretenir avec vous.

Monsieur l'Orateur, une chose est claire, selon les réponses données aux questions et suivant la correspondance: le gouverneur en conseil n'a jamais chargé cette Administration de faire rapport à un endroit en particulier. Je dis que le gouvernement à cet égard, a négligé ses responsabilités. Pour le prouver, j'ai sous les yeux une lettre de l'Automotive Transport Association of Ontario, en date du 7 mars 1972, qui m'est adressée. En voici un passage:

Nous ignorons quel peut être votre intérêt dans la question du pont, mais nous avons cru devoir vous dire que certains de nos citoyens s'opposent à la deuxième hausse du péage en deux ans. Leur opposition a été portée à la connaissance de la Commission canadienne des transports, qui a fait savoir qu'elle n'avait pas autorité pour donner suite à des protestations.

Il me semble donc que le gouvernement a négligé ses responsabilités à l'égard de l'Administration à Sarnia. Pensez-vous, monsieur l'Orateur, que vous pourriez obtenir des renseignements du ministère des Transports? J'en doute. Pourriez-vous en obtenir de l'Auditeur général? C'est peu probable. Quel est le ministère qui détient ces renseignements? Pour la gouverne de mes collègues de la Chambre, aux dernières nouvelles, ces renseignements étaient cachés quelque part au ministère des Affaires extérieures, et même là, je doute fort que le président Blunt soit au courant. Si par hasard cela vous intéresse, monsieur l'Orateur, vous pourriez, à titre de faveur spéciale, m'accompagner à Sarnia, où l'Administration du pont m'a invité si chaleureusement à aller lui rendre visite. Mais à moins que le reste de mes collègues de la Chambre ne soient invités, je ne pense pas qu'on les laisse entrer.

Je demande à mes collègues de la Chambre de m'appuyer à cet égard. A mon avis, ma requête qu'on traite cette administration de la même manière que les sociétés de la Couronne et que les autres organismes gouvernementaux est raisonnable. Toutefois, si nos vis-à-vis tiennent à garder la chose secrète, s'ils veulent que les soupçons continuent à peser sur les agissements de cette administration, ils peuvent pratiquer leurs talents oratoires et faire rejeter le projet de loi à force d'arguments. S'ils le font, la responsabilité du maintien de cette situation confuse sera entièrement la leur. Permettez-moi de dire en conclusion, monsieur l'Orateur, que même en pareil cas, cela n'aura pas vraiment grande importance. Cela retardera peut-être un peu les choses, mais je peux promettre à nos vis-à-vis qu'après les prochaines élec-